

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DGRI 17 - DPE Signature d'une convention cadre relative à l'action internationale de la Ville de Paris et d'Eau de Paris.

M. Dan LERT, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1115-1, L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de signer une convention cadre avec Eau de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Dan LERT, au nom de la 8ème commission,

Délibère :

Article 1 : La convention cadre portant sur la mise en œuvre d'actions de solidarité et de coopération de la Ville de Paris dans le domaine de l'eau est renouvelée avec Eau de Paris.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer avec Eau de Paris la convention cadre dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 3 : Les frais liés aux missions seront imputés au titre du dispositif « 1% eau et assainissement », sur le budget annexe de l'eau, années 2021 et suivants sous réserve du vote des crédits correspondants par le Conseil de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO